

Programme d'accompagnement des communes pour la préservation de la ressource en eau

Territoire concerné

Le Controis-en-Sologne



Date de mise en œuvre du projet

2021-2023

Description du projet Objectif Climat 2030

« Objectif Climat 2030 » est un programme d'accompagnement des communes souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche « Objectif Climat 2030 » vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés pour définir les mesures à mettre en place à court, moyen et long termes pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, permettant ainsi de mener des actions sur :

- La désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- La sobriété et les économies d'eau.

Ces volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe également des échéances et des indicateurs permettant leur suivi.

Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association.

Enfin, tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet, ce qui implique de leur donner des clés de compréhension. Des interventions pédagogiques et ludiques sont organisées à destination du grand public et des jeunes, permettant de renforcer l'implication citoyenne autour du projet. La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement

Synthèse de l'état des lieux de la vulnérabilité



Proposition de plan d'actions

Action			
1	Améliorer l'infiltration des eaux pluviales, donc le fonctionnement du cycle de l'eau, en limitant l'imperméabilisation des sols, en désimperméabilisant et en se tournant davantage vers la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).	4	Mettre en œuvre des actions préventives par rapport au risque de ruissèlement et ses conséquences : érosion des sols, inondation, coulée de boue, etc.
		5	Adapter les espaces extérieurs et les bâtiments aux fortes chaleurs.
		6	Informers les habitants, commerçants, entreprises et agriculteurs sur les solutions permettant de s'adapter aux fortes chaleurs au niveau des espaces extérieurs et des bâtiments.
2	Augmenter les volumes d'eau de pluie récupérés sur les bâtiments communaux et inciter les habitants à en faire également.	7	Refaire le point sur la situation de la commune par rapport à la défense contre l'incendie, notamment pour les habitants, avec le SDIS41.
		8	Améliorer la compréhension du phénomène de retrait-gonflement des argiles pour mieux le prévenir.
3	Mettre en œuvre des actions complémentaires par rapport à la gestion du risque inondation, notamment la gestion du niveau des étangs.	9	Réduire la consommation d'eau des bâtiments publics, améliorer les rendements du réseau d'eau potable.
		10	Accompagner les habitants et les entreprises pour réduire leur consommation d'eau potable dans les bâtiments.
		11	Réduire au maximum les besoins en eau dans les espaces verts et donc les concevoir avec la perspective des sécheresses et des restrictions d'eau.
		12	Sensibiliser et informer les habitants sur les thématiques du projet.

Avec le soutien de



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



La région Centre-Val de Loire

Date de rédaction de la fiche : 12/12/2023